



Académie d'Aix-Marseille
Secteur PEGC
Mireille DAPON PIGATTO
Secrétaire académique

Lettre électronique d'informations du SNUipp-FSU

aux PEGC de l'académie d'Aix-Marseille

<http://pegc-aix-marseille.snuipp.fr/>

Les élus du SNUIPP vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2013 !



Du changement en ce début d'année : **Bernard DUPASQUIER**, secrétaire académique depuis 1996 quitte l'Education Nationale pour devenir apiculteur dans sa belle région du Vaucluse (vous pouvez déjà lui faire parvenir vos commandes !)

Il sera remplacé au poste de secrétaire académique par **Mireille DAPON PIGATTO**, PEGC IV en poste au collège de Roquevaire dans les Bouches du Rhône et élue du personnel depuis 2003.

En quoi consiste le travail de votre secrétaire académique ?

- ☐ Il est en contact avec le secteur national.
- ☐ Il participe aux conseils nationaux du *SNUipp* qui ont lieu à Paris tous les deux mois.
- ☐ Il travaille à l'élaboration d'une lettre électronique envoyée aux collègues PEGC qui acceptent de recevoir des infos du SNUipp
- ☐ Il représente les collègues lors des commissions de réforme
- ☐ Il participe aux réunions de coordination académique du *SNUipp*
- ☐ Il participe aux diverses CAPA concernant les PEGC (promotions, mutations,...) et groupes de travail (réadaptation, congés formation...)

Des infos sont disponibles sur le site PEGC académique <http://pegc-aix-marseille.snuipp.fr/>

Nous souhaitons compléter ces infos par une lettre électronique : prière de nous faire savoir par retour si vous souhaitez la recevoir et si vous acceptez de nous communiquer votre adresse mail personnelle pour une communication plus rapide.

Vos élus à la C.A.P.A. des P.E.G.C

DAPON-PIGATTO Mireille	Titulaire	Tel : 06 81 59 58 77 dapon1@free.fr	Collège de Roquevaire (13)
FAUCHET Michel	Titulaire	fauchet.michel@orange.fr	Collège Camille Reymond (04)
LOMBARD Anne Marie	Suppléante	anne.lombard@wanadoo.fr	Collège Font d'Aurumy (13)
CONTI Roland	Suppléant	roland.conti@orange.fr	Collège Collines Durance (13)

La prochaine CAPA sur le mouvement inter-académique aura lieu le vendredi 18 Janvier à 14h30.

Groupe de travail postes adaptés : le 7 Mars

Groupe de travail congés formation : le 12 Mars

Pour le mouvement intra, l'avancement, les postes adaptés, les congés formation, les révisions de notes administratives... la CAPA est prévue le 12 Avril 2013.

Au 1^{er} octobre 2012, il y avait 97 PEGC en activité sur l'académie d'Aix-Marseille (80 CE et 17 HC) et 3671 au niveau national (Chiffres du ministère)

Mise à jour au 1^{er} janvier 2013 voir site: <http://pegc-aix-marseille.snuipp.fr/spip.php?article37>

Vos demandes :

Mouvement inter : 15 novembre au 4 décembre 2012

Demande temps partiel : 18 janvier 2013 dans les établissements (voir BA n°582 du 17/12/2012 <http://bulacad.ac-aix-marseille.fr/consult/index.php?page=2&id=582>)

Mouvement intra : mars 2013 (le BA paraît fin janvier début février)

BA = Bulletin Académique diffusé par le rectorat

COMMISSION DE REFORME

Dans chaque département, il est institué une commission de réforme départementale compétente à l'égard des fonctionnaires exerçant leurs fonctions dans les départements considérés. Cette

commission est présidée par le préfet ou son représentant.

Elle est composée de : l'inspecteur d'académie, le trésorier payeur, les membres du comité médical (au moins

deux praticiens de médecine générale), des représentants du personnel

La commission de réforme est consultée notamment sur : l'imputabilité au service de l'affection entraînant la mise en congé longue maladie (CLM) et la mise en congé longue durée (CLD). La reconnaissance et la détermination du taux de l'invalidité temporaire ouvrant droit au bénéfice de l'allocation d'invalidité temporaire, l'application, s'il y a lieu, des dispositions réglementaires relatives à la mise en disponibilité d'office pour raison de santé.

Le fonctionnaire est invité à prendre connaissance de la partie administrative de son dossier, au minimum huit jours avant. Il peut présenter des observations écrites. La

commission de réforme, si elle le juge utile, peut faire comparaître le fonctionnaire intéressé. Celui-ci peut se faire accompagner d'une personne de son choix. Les avis sont émis à la majorité des membres présents.

Les représentants du personnel prennent connaissance auprès du rectorat de la situation du collègue.

Ils sont présents pour défendre les droits des collègues en apportant, lorsqu'ils en ont eu connaissance par le collègue, des précisions sur le dossier traité.

Si l'un d'entre vous est concerné, n'hésitez pas à contacter l'un des représentants du personnel de votre département.

Vos représentants du personnel aux commissions de réforme :

Département 04 : Michel FAUCHET et Mireille DAPON-PIGATTO

Département 05 : Michel FAUCHET et Anne-Marie LOMBARD

Département 13 : Mireille DAPON-PIGATTO et Anne-Marie LOMBARD

Département 84 : Mireille DAPON-PIGATTO et Roland CONTI

La refondation de l'école de la république ne peut pas être qu'un slogan.

Des moyens et du temps sont nécessaires pour bien travailler à la réussite de tous les élèves.

Le SNUipp et la FSU demandent une mise en discussion rapide de l'amélioration des conditions de travail des personnels, la revalorisation de leurs carrières et de leurs rémunérations.

UNE JOURNEE D'ACTIONS INTERSYNDICALES sur une plate forme : conditions de travail, salaires, journée de carence est programmée pour LE 31 JANVIER

Pour obtenir le bulletin d'adhésion de votre département, envoyez un courriel à :

dapon1@free.fr ou récupérer le sur le site en cliquant sur le logo « vous syndiquer »

Visitez le site du SNUipp : <http://pegc-aix-marseille.snuipp.fr/>

Visitez le site de la FSU : <http://www.fsu.fr/>

Si nous avons utilisé votre adresse professionnelle, c'est à titre exceptionnel.

Si vous souhaitez continuer à recevoir cette lettre, merci de nous communiquer une adresse personnelle.

Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique SNUippINFO, adressez un mail à : dapon1@free.fr